

Michelle Palandre
Conseillère municipale de Givors
Présidente du groupe "Le Défi givordin"
12 quai Robichon Malgontier
69700 Givors

Givors, le 29 juin 2010

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place Henri Barbusse
69700 Givors

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : expression des groupes d'opposition

Monsieur le Maire,

Avant la séance du conseil municipal du 1^{er} octobre 2009, je vous avais envoyé un courrier par écrit pour une question orale au Conseil municipal.

Vous n'avez pas cru bon de le lire devant le Conseil municipal prétextant que vous aviez lu celui d'un autre conseiller et que le mien devait avoir le même contenu.

Dans ce courrier je vous demandais de publier nos explications de vote dans le feuillet distribué à la population intitulé *Votre conseil municipal en direct*.

Vous avez refusé publiquement de le faire devant le conseil municipal.

Je reviens donc vers vous une deuxième fois pour renouveler ma demande : réserver dans le feuillet *Votre conseil municipal en direct* un emplacement pour l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale.

D'autre part, vous distribuez également un feuillet intitulé *Perspectives* dans lequel vous publiez des informations générales sur les réalisations et la gestion du conseil municipal. Je vous demande donc de réserver un emplacement pour l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale dans ce feuillet *Perspectives*.

Il en est de même pour le site de la ville de Givors où vous publiez également des informations générales sur les réalisations et la gestion du conseil municipal et dans lequel je vous demande de réserver un emplacement pour l'expression des élus n'appartenant pas à la majorité municipale.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Michelle Palandre
Conseillère municipale
Présidente du groupe "le Défi givordin".

Michelle Palandre
Présidente du groupe « le défi givordin »

Martial Passi

Maire de Givors
Conseiller Général du Rhône

Madame la présidente,

J'accuse réception de votre courrier du 3 août dernier, ayant pour objet l'expression des groupes d'opposition.

Givors le :

24 août 2010

« Votre conseil municipal en direct » est un document destiné à informer la population givordine des délibérations présentées en conseil municipal et des divers votes sur ces mêmes délibérations. Ces informations sont livrées sans aucun parti pris ni commentaire.

N/Réf :

Cabinet du Maire/MG

« Perspectives » sert à l'expression du Maire, qui ne s'exprime pas dans les tribunes politiques dont disposent les différents groupes, et qui permettent à chaque élu du conseil municipal de le faire.

V/Réf :

Courrier du 3.08.2010

Enfin, le site internet diffuse des informations générales, sans aucun parti pris ni commentaire.

J'ai donc pris bonne note de vos différentes demandes, mais je me vois contraint de vous répondre par la négative, vos requêtes n'entrant pas dans le cadre d'élaboration des documents visés.

Je vous rappelle qu'à ma demande, le premier conseil municipal a accepté de diminuer de cinq à quatre le nombre d'élus nécessaires à la constitution d'un groupe, afin que l'UMP puisse disposer, d'un groupe et d'un local.

De même, l'emplacement sur le VAG est identique aux autres groupes, bien que vous comptiez 4 membres, alors que le groupe des personnalités en compte 12, le groupe communiste 8 et le groupe socialiste 6.

Les modifications du règlement intérieur, apportées à ma demande, donnent toute la possibilité d'expression à l'UMP.

Restant à votre disposition,

Recevez, madame la présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Martial Passi

Maire de Givors
Conseiller général du Rhône